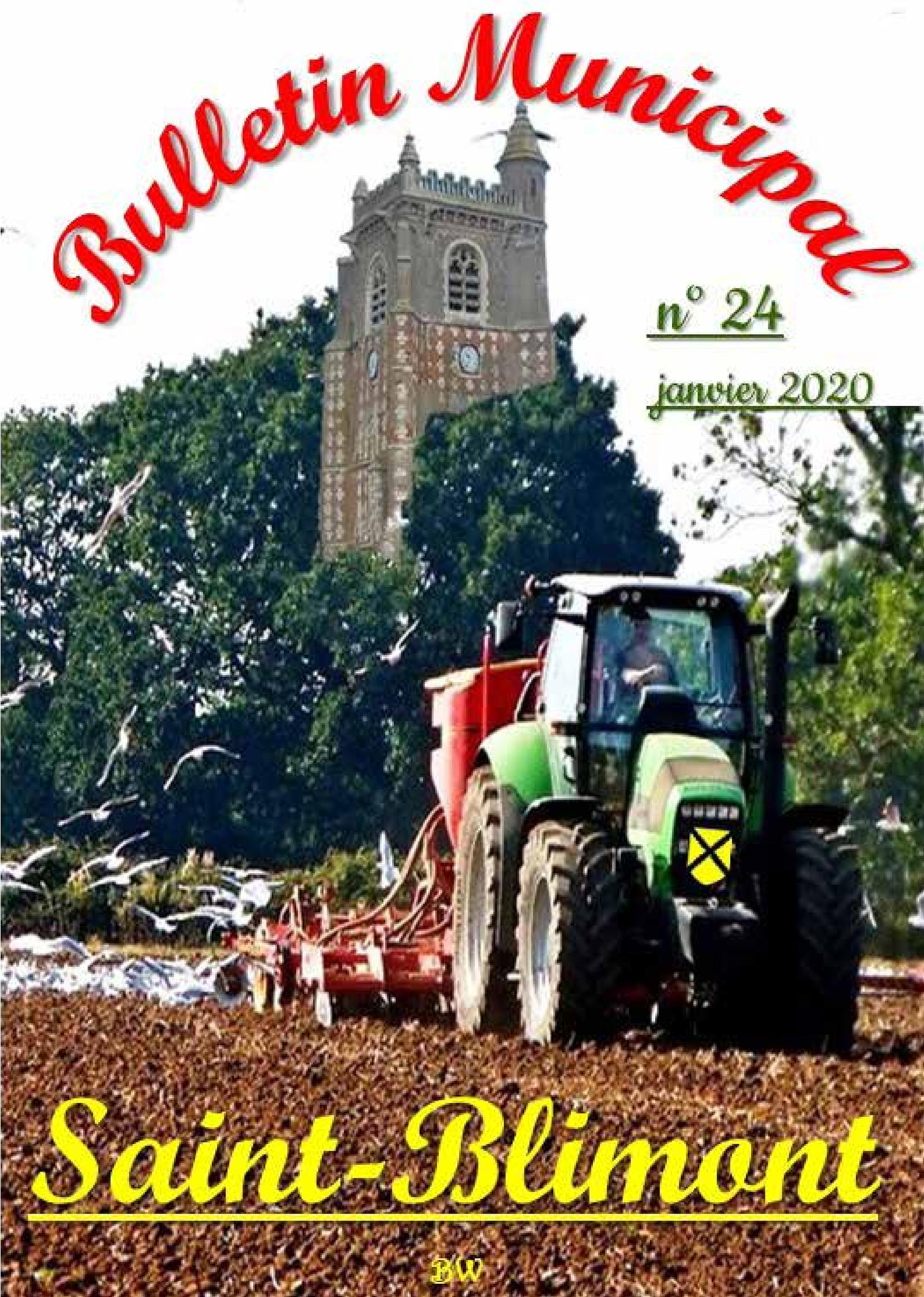


Bulletin Municipal

n° 24

janvier 2020



Saint-Bliment

BULLETIN MUNICIPAL
ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2020

Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication :

Bernard WYRZYKOWSKI

Impression :

Imprimerie Leclerc - Abbeville

Tél. : 03 22 20 70 60

Fax : 03 22 20 70 66

E-mail : info@imp-leclerc.com

Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire p3

Vie locale p4-13

Vie pratique p14-23

Tribunes libres p24-26

Calendrier des fêtes p27



Commune de
SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com
mairiedesaintblimont.com

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival
DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

1^{er} prix au concours
du Gâteau Battu 2017



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - **03 22 30 20 45**

MEPRO SAS
12 avenue du Parc,
80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

chauss exp

NEWCO

Krys

Bienvenue dans votre centre commerçant

PRESSE - FÉLINE
EVOLUTIFF - SOBOUTIK

SARL
GARAGE BONHOMME

*Réparations toutes marques
et véhicules sans permis*

Entretien - Carrosserie
Peinture
Réparation pare-brise
Carburant - Carte GR

Nouvelle 508

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7
STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86
bonhomme.guillaume@orange.fr

Mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2020, permettez- moi tout d'abord, au nom du Conseil municipal et moi-même de vous adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux de bonne et heureuse année. Que celle-ci vous soit agréable et vous apporte, dans vos familles, dans vos entreprises, le bonheur, la santé, le travail et la sérénité.

Cette année sera marquée par les élections municipales, les 15 et 22 mars prochain.

La communication municipale se doit donc de respecter les prescriptions de la loi électorale. C'est la raison pour laquelle ce dernier bulletin municipal se limitera au bilan des réalisations de l'année 2019. Je remercie les adjoints, les présidents d'associations, l'ensemble des annonceurs et l'équipe de rédaction pour leur implication.

En cette fin de mandat, permettez-moi également de remercier :

- Les membres du Conseil Municipal qui ont travaillé sans arrière-pensées pour prendre des décisions importantes pour le développement et l'avenir de SAINT BLIMONT,

- Les membres du CCAS avec qui nous entretenons des rapports amicaux et constructifs au profit des aînés et des plus démunis,

- Le personnel communal qui s'est investi avec professionnalisme dans l'application des politiques publiques au service de notre village et de ses habitants.

L'identité d'un village ne peut pas se faire sans l'implication de l'équipe enseignante, le dynamisme des associations, le bienfait des bénévoles et l'engagement des acteurs économiques. Ils contribuent à notre qualité de vie par leurs actions respectives. Je tiens ici à leur rendre hommage et les remercier.

Dans quelques semaines se tiendront les élections municipales. En tant que Maire, permettez-moi de vous dire, combien le fait de voter est un acte important. A l'heure où la suppression des services publics de proximité, la fusion des structures, l'éloignement des pouvoirs de décision, sont vécus au quotidien dans nos campagnes.

Aller voter n'est pas un acte anodin, aller voter massivement, c'est apporter du crédit, du poids à vos futurs représentants.

Alors je forme pour 2020,

- le vœu d'une forte mobilisation pour les prochaines élections municipales montrant encore combien vous êtes attachés à la démocratie, à votre village et à vos élus de proximité,

- et pour finir celui d'une campagne électorale respectueuse, tournée vers un projet d'avenir pour que notre village reste attractif et projeté vers un avenir durable.

Je vous adresse une nouvelle fois mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, vœux de santé, de sérénité et vœux d'espoir pour 2020 !

Le Maire,
José MARQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

| | |
|----------|---|
| Lundi | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| Mardi | de 14 H 00 à 17 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30 |
| Jeudi | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| Vendredi | de 14 H 00 à 17 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30 |
| Samedi | de 9 H 00 à 12 H 00 |

PERMANENCE DES ÉLUS

| | |
|---|-------------------------------|
| M. José MARQUE, Maire | Lundi de 14 H à 15 H |
| M. Blandine BENARBA, 1 ^{ère} Adjointe | Samedi de 11 H à 12 H |
| M. Bernard WYRZYKOWSKI, 2 ^{ème} Adjoint | Jeudi de 14 H à 15 H |
| M. Adrien PRUVOT, 3 ^{ème} Adjoint | Mardi de 17 H 30 à 18 H 30 |
| M. Catherine TSCHANZ, 4 ^{ème} Adjointe | Vendredi de 17 H 30 à 18 H 30 |

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40

Cérémonie de vœux du dimanche 12 janvier 2020



Dimanche 12 janvier 2020, c'est dans la salle FRANCIS-DUPONT bien remplie que José MARQUE, Maire et son Conseil Municipal ont présenté leurs vœux à la population et aux sociétés locales.

Un véritable rendez-vous fait de convivialité, d'amitié et de partage !

S'exprimer devant ses administrés, bien au-delà des convenances et de la tradition, la cérémonie des vœux, d'une Municipalité à ses habitants, du Maire à ses concitoyens, est un moment privilégié dans la vie d'une Commune.

Moment privilégié qui permet d'inviter et de rassembler toutes les forces vives de la commune qui contribuent à lui donner un réel dynamisme économique, social, culturel et associatif.

A l'issue du concert de l'harmonie municipale, Blandine BENARBIA, Adrien PRUVOT et Catherine TSCHANZ, respectivement 1er, 3ème et 4ème Adjoint ont présenté, leurs actions chacun dans leur domaine de délégations. Bernard, WYRZYKOWSKI, 2ème Adjoint a assuré l'animation de cette cérémonie, en faisant revivre en images les moments qu'il a immortalisés durant l'année 2019.

Pour bien commencer cette nouvelle année, la cérémonie s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire préparé et servi par les employés municipaux et les membres de la commission des fêtes.





Access Control Solutions and Services



Dény Security
Route de Saint-Valéry CS60001
80960 Saint-Blimont - France
T : 03 22 30 26 01
contact@deny-security.com

www.deny-security.com



Pompes Funèbres Delahaye

16, rue des Corderies, 80410 Cayeux-sur-Mer
Rue Cavée Levesque, 80230 St-Valéry/Somme

☎ 03 22 26 11 11
pompefunebresdelahaye@laposte.net



LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

M. le Maire rappelle le principe suivant : « lorsqu'une association a bénéficié d'une subvention de la CABS, elle ne peut plus en recevoir une autre des collectivités qui la composent ».

| | | | |
|------------------------|----------|--|-----------------------------|
| UNC | 173.00 € | Course cycliste, prix de la municipalité | 502.00 € (si course a lieu) |
| ANACR | 173.00 € | Harmonie municipale | 439.00 € |
| ARAC | 173.00 € | Amicale des Pompiers | 439.00 € |
| AAE | 596.00 € | USEP | 265.00 € |
| AFSB | 596.00 € | SC Foot | 596.00 € |
| Association de chasse | 354.00 € | APEV | 40.00 € |
| Club des Aînés | 265.00 € | Souvenir Français | 40.00 € |
| Coopératives scolaires | 471.00 € | Conseil Juridico Social | 40.00 € |
| | | Kentucky Country Boots | 250.00 € |

LES TARIFS CAMPING 2020

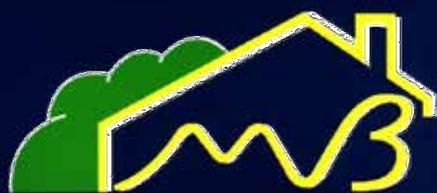
TARIF JOURNALIER

| | |
|--|--------|
| Adulte et enfant de plus de 10 ans | 2.50 € |
| Enfant de moins de 10 ans | 1.15 € |
| Emplacement | 2.39 € |
| Voiture et moto de plus de 125 cm ³ | 1.27 € |
| Electricité (6 ampères) | 6.35 € |
| Electricité (10 ampères) | 8.50 € |
| Groupes scolaires et CLSH : emplacement gratuit | |
| - enfant moins de 10 ans | 1.05 € |
| - enfant plus de 10 ans | 2.28 € |
| Garage mort (hors saison) | 1.06 € |
| Garage mort (juillet août) | 3.79 € |
| Taxe de séjour à la nuitée, par personne, à partir de 18 ans | 0.20 € |
| Tarif à l'unité jeton lave linge | 3.70 € |

TARIF ANNUEL

| | |
|---|------------|
| Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité en plus) | 820.00 € |
| Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité 6 ampères comprise) | 1 030.00 € |
| Forfait annuel jusqu'à 4-6 personnes (électricité 10 ampères comprise) | 1 115.00 € |
| Forfait annuel pour emplacement mobile-home grand confort jusqu'à 4 personnes (avec électricité 16 ampères et raccordement tout à l'égout) | 1 700.00 € |
| Forfait annuel pour emplacement mobil-home grand confort jusqu'à 4 personnes (avec électricité 10 ampères, sans raccordement eau et sans raccordement tout à l'égout) | 1 300.00 € |

Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com

Les tarifs Locations mobil-home (4 personnes) 2020

| 2020 | juillet / août | | | mai, juin et petites vacances scolaires | | | septembre / octobre | | |
|---|----------------|---------|------------------|---|---------|------------------|---------------------|--------|----------------|
| | HT | TVA* | TTC | HT | TVA* | TTC | HT | TVA* | TTC |
| forfait 1 ou 2 nuits (week-end ou en semaine) | 103.00€ | 10.30€ | 113.30€ | 92.00€ | 9.20€ | 101.20€ | 74.00€ | 7.40€ | 81.4 € |
| week-end 3 nuits samedi-dimanche-lundi vendredi-samedi-dimanche | 154.00€ | 15.40€ | 169.50€ | 138.00€ | 13.80€ | 151.80€ | 110.00€ | 11.00€ | 121.00€ |
| mid week 4 nuits lundi-mardi-mercredi-jeudi | 206.00€ | 20.60€ | 226.60€ | 185.00€ | 18.50€ | 203.50€ | 148.00€ | 14.80€ | 162.80€ |
| 1 semaine 7 nuits | 360.00€ | 36.00€ | 396.00€ | 321.00€ | 32.10€ | 353.10€ | 259.00€ | 25.90€ | 284.90€ |
| 2 semaines 14 nuits consécutives | 680.00€ | 68.00€ | 748.00€ | 615.00€ | 61.50€ | 676.50€ | 490.00€ | 49.00€ | 539.00€ |
| 3 semaines 21 nuits consécutives | 975.00€ | 97.50€ | 1 072.50€ | 875.00€ | 87.50€ | 962.50€ | 700.00€ | 70.00€ | 770.00€ |
| 4 semaines 28 nuits consécutives | 1225.00€ | 122.50€ | 1 347.50€ | 1 100.00€ | 110.00€ | 1 210.00€ | 880.00€ | 88.00€ | 968.00€ |

* TVA 10 %

Taxe de séjour en supplément - Forfait nettoyage : 40 € - Acompte de 30 % à la réservation
Caution : 200 € - Solde de séjour à l'arrivée- Draps et linge de toilette non fournis

Les tarifs communaux 2020

| | | Chauffage inclus | | | |
|--|------------|----------------------------|----------|----------------------------|----------|
| | | Location du 16/04 au 15/10 | | Location du 16/10 au 15/04 | |
| | | SDR | SDF | SDR | SDF |
| Vin d'honneur et autres | St-Blimont | 34.00 € | 51.50 € | 53.50 € | 85.50 € |
| | Extérieur | 68.00 € | 102.00 € | 106.00 € | 170.00 € |
| « Café » pour deuil | St-Blimont | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| « Café » pour deuil | Extérieur | 53.00 € | 75.00 € | 53.00 € | 75.00 € |
| Repas | St-Blimont | 85.00 € | 155.00 € | 117.00 € | 191.00 € |
| | Extérieur | 170.00 € | 308.00 € | 234.00 € | 380.00 € |
| Couvert | St-Blimont | 0.30 € | 0.30 € | | |
| | Extérieur | 0.50 € | 0.50 € | | |
| Caution | | 150.00 € | 200.00 € | | |
| Lave vaisselle non nettoyé | | 30.00 € | 30.00 € | | |
| Nettoyage de la salle insatisfaisant | | 60.00 € | 100.00 € | | |
| Concession cimetière le m2 | | 40.00 € | | | |
| Case columbarium | | 650.00 € | | | |
| Location petit logement | | 400€ / mois | | | |
| Location grand logement | | 282.10 € / mois | | | |
| Droit de place pour camion (entreprise extérieure) occasionnel | | 50.00 € | | | |
| Sacs pour déchets végétaux | | 3 € les 5 sacs | | | |
| Participation unique à la classe de neige des collèves ou à un voyage culturel : collège ou lycée | | | | | |
| Imposition sur le revenu | | | | | |
| • Pour tout participant | | 65.00 € | | | |
| • Si votre « impôt total avant imputation » est inférieur à 540.75 € | | 105.00 € | | | |
| • Si votre « impôt total avant imputation » est égal à 0 | | 155.00 € | | | |
| Participation classe de neige Ecole Dupont | | 4 000.00 € | | | |

Ouverture du Foyer des Aînés

Le rendez-vous était donné ce mercredi 9 octobre. Tous les Saint-Blimontoises et Saint-Blimontois, âgés de 60 ans et plus sont invités à rejoindre le Foyer municipal pour passer un après-midi de détente où un goûter est servi maintenant par notre employée municipale Roselyne PONT. La clôture de celui-ci aura lieu le 8 avril prochain.

Fête d'Ebalet

Le matin, brevets cyclotouristes de l'AAE, apéritif concert de l'Harmonie, sans oublier notre traditionnel repas champêtre offert par la municipalité et bien apprécié de tous ! Notons la présence des forains toute la journée.



Goûter de Noël

Le traditionnel Goûter des Aînés a clôturé les 3 jours de spectacle des enfants, où encore cette année de jeunes retraités sont venus remplir les rangs. Cet après-midi s'est clôturé par la remise de colis et de bons de chauffage (ou pharmacie).



Remise de colis aux employés municipaux

Vendredi 19 décembre, nous avons clôturé cette fin d'année avec la remise des colis aux employés municipaux, intercommunaux et retraités. Cette soirée s'est terminée par un repas convivial apprécié de tous ; l'ambiance était au rendez-vous !



 **AUTOVISION** PINCHEFALISE
19 b, rue de St-Valery/Somme
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
Prise de rendez-vous : www.autovision-pinchefalise.fr
- 03 22 61 34 15 -

Location - Pièces détachées de mobil Home
Chalets - Terrasses
Abri de Jardin
+ de 40 modèles
neuf et occasion

STÉ BERTRAND FLAMENT
MOBIL-HOME

ACHAT - VENTE
06 80 58 03 51
145, route de Rue - LE CROTOY
www.stebertrandflament.fr
sabineflament0609@orange.fr
Financement personnalisé, voir conditions en magasin


de 3.500 € à 51.000 €

Le C.C.A.S (Centre d'Action Sociale)

Le C.C.A.S intervient ponctuellement auprès des personnes et des familles en difficulté. Chaque année, le C.C.A.S prend en charge le financement du colis des Aînés et des bons de chauffage.

Comme tous les ans, les Aînés nés jusqu'en 1950, ont reçu soit un colis « personne seule » d'une valeur de 26.88 € ou un « colis couple » d'une valeur de 40.80 €.

Au total, 74 colis « personne seule » et 60 « colis couple » ont été distribués.

Un colis d'une valeur de 23.88 € a été remis aux 8 personnes hospitalisées.

Un bon de chauffage par foyer d'une valeur de 23 € a été remis aux personnes nées jusqu'en 1954 (un par couple) : 160 bons de chauffage ont été distribués.

Cette année, le C.C.A.S a décidé de renouveler l'échange du bon de chauffage en bon pharmacie uniquement valable pour des produits de première nécessité ou de toilette à l'exception des médicaments. Pour rappel, seules trois pharmacies ont été retenues pour utiliser ce bon : la Pharmacie centrale du Vimeu, la Pharmacie Lefort toutes deux situées à Friville-Escarbotin et la pharmacie d'Arrest.

Un bon de chauffage d'une valeur de 23 € peut être également remis aux personnes nées de 1955 à 1959, vivant seules, sous conditions de ressources.

Pour les personnes bénéficiant du R.S.A et sur présentation du justificatif de versement, un bon alimentaire d'une valeur de 25 € pouvait être remis à ces personnes vivant chez leurs parents. Pour les allocataires chargés de famille, la valeur du bon était de 37 €. Aucun bon n'a été établi cette année.



L'industriel Gérard Delabie reçoit les palmes académiques



Extrait du Courrier Picard

Gérard Delabie, patron de l'entreprise qui porte son nom, a été récompensé pour son rôle éducatif

Après six années de travaux et 13 km de tranchée (soit environ 70 000 tonnes de terre et remblai remuées), 650 boîtes de raccordement posées et 6 millions d'euros investis, la dernière phase du projet est sur le point d'être achevée à Elincourt.



Afin de veiller au bon fonctionnement de la station je rappelle que l'assainissement n'est pas une poubelle et que quelques règles de civisme sont à respecter comme l'indique le document ci-après.

Merci de votre compréhension

SIASBV

(assainissement St-Blimont Vaudricourt)

Les lingettes, jamais dans les toilettes !



15 kgs récupérés tous les 3 jours !!!!!

Certaines marques de lingettes (morceau de tissu à usage unique imbibé d'un produit nettoyant) indiquent sur leur emballage la mention « *biodégradables* » ou encore « *peuvent être jetées à l'égout* ».

Attention ! Rappelons qu'une lingette doit être jetée exclusivement dans votre bac à ordures ménagères.

En effet, ces déchets n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte de vos toilettes à la station d'épuration. Une fois dans le réseau d'assainissement, les lingettes peuvent s'agglomérer entre elles, provoquant de lourds dysfonctionnements sur les installations avec de

coûteuses réparations sur le réseau de transport et de traitement des eaux usées.

Pour respecter l'environnement et le bon fonctionnement de votre service d'assainissement collectif, faites le bon geste : les lingettes, jamais dans les toilettes !

Les lingettes, jamais dans les toilettes !

En colmatant les réseaux d'assainissement, les lingettes peuvent entraîner de coûteuses réparations.

L'agence postale communale

MENU RECHERCHE DOSSIERS **Courrier picard** ESPACE PREMIUM

Ouverture d'une agence postale communale à la mairie de Saint-Blimont

La Poste de Saint-Blimont est devenue une agence communale depuis mardi 3 décembre, 14 heures. Elle assurera tous les services et produits habituels de La Poste, les opérations de courrier et de colis. Un projet négocié par La Poste et la municipalité de Saint-Blimont.

Mis en ligne le 3/12/2019 à 17:26     



Valérie Danielle, adjointe administrative et Bernard Wyrzykowski, adjoint au maire, prêts à accueillir les Saint-Blimontois dans la nouvelle agence postale communale.

Agence de Saint-Blimont

Service assuré par Madame Valérie Daniel
 Au bureau d'accueil de la Mairie



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h à 17h Mardi : 14h à 17h
 Jeudi : 14h à 17h Vendredi : 14h à 17h
 Samedi : 9h à 11h

Nos services essentiels:

- Affranchissement -Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et emballages "Prêt-à-Envoyer"
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 350€ par période de 7 jours glissants -Dépôt de chèque sur CCP ou compte épargne
- Consultation via tablette tactile des services en ligne de la Poste , des services publics et municipaux,

Et tous nos services à La Poste la plus proche :




LA POSTE BUREAU DE FRIVILLE ESCARBOTIN
 23 RUE ANATOLE France
 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN
 Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
 Samedi de 09h00 à 12h00

Nos services en ligne

-  **3631** Service général - plus rapide pour les particuliers
-  **3634** Service à 36€ l'heure - la ligne business
-  **3639** Service à 36€ l'heure - plus rapide

 simplifier la vie

Vacances scolaires :

Hiver : du samedi 15 février au dimanche 1er mars 2020 inclus

Printemps : du samedi 11 avril au lundi 26 avril inclus

Été : à partir du samedi 4 juillet

Journée propreté environnement

Comme chaque année, les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », action soutenue par une chaîne de la grande distribution pour sensibiliser les enfants au respect de notre planète.

Assurance scolaire

La municipalité propose de prendre en charge l'assurance scolaire des enfants fréquentant les écoles du village. Trente-sept enfants en bénéficient pour l'année 2019-2020 (prix 11,90 €/enfant/an).

Base nautique

Comme chaque année, la municipalité a signé une convention avec la base nautique de Gamaches, permettant aux élèves de CM1-CM2 de bénéficier d'une initiation à la voile et au kayak.

Fête de Noël

Le traditionnel spectacle de Noël fut un moment fort de cette fin d'année 2019. Avec trois représentations (le vendredi, le dimanche avec la distribution des jouets par le père Noël et le lundi lors du goûter des aînés), les enfants ont donné un beau spectacle préparé en trois semaines avec leurs enseignantes. Nous pouvons aussi souligner la participation active des parents d'élèves durant ces journées.

Soirée théâtre - Soliles

Dans le cadre du festival de théâtre itinérant « Dans les Villages et dans les Bourgs », la troupe de théâtre Solilès a présenté ce jeudi 7 novembre sa pièce « Devos, prince des mots » devant une cinquantaine de spectateurs.

Ce partenariat entre la municipalité, la Communauté d'agglomération et ces comédiens professionnels basés à Saint-Valery-sur-Somme, a permis de proposer une soirée de grande qualité, dans une ambiance chaleureuse.

Il est à noter que les deux comédiens ont présenté l'après-midi le monde du théâtre aux enfants de l'école élémentaire.

Conseil d'école

Le nouveau conseil d'école est installé depuis la rentrée. Après tirage au sort parmi les volontaires, cinq parents d'élèves y siègent.

Le conseil permet un échange entre enseignants, parents et élus afin de toujours améliorer l'épanouissement des chérubins.

ALSH

Depuis 2012, l'Accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances d'été (ALSH) est une compétence intercommunale. Aujourd'hui organisé par la Communauté d'agglomération Baie de Somme, le Centre aéré de Saint-Blimont voit une diminution de fréquentation depuis trois ans (comme les autres ALSH du secteur). Il n'a pas été évident de maintenir l'ensemble des activités dans notre commune... Mais grâce à l'apport des enfants de Vaudricourt et la détermination des animateurs sous la direction de Claire DEVILLERS, l'accueil a pu se faire dans de bonnes conditions au sein de l'école André BOUTTE. Nous espérons que dans l'avenir, ce service de proximité dédié aux jeunes se maintiendra à Saint-Blimont.

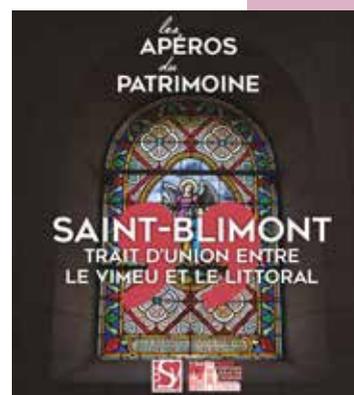


Projet Pays d'art et d'histoire

En 2019, notre commune a adhéré au projet « Ponthieu-Baie de Somme, Pays d'Art et d'Histoire », ayant pour but la création d'un organisme dédié à la valorisation de notre territoire et de son patrimoine.

Cette adhésion a permis de participer à l'animation « Les Apéros du patrimoine », le mardi 7 mai organisée par le syndicat Baie de Somme – 3 Vallées. Ceci a permis à une cinquantaine de curieux venant de toute la Picardie maritime de découvrir l'histoire de notre village à travers l'église et la tour de guet, grâce à la participation de la section Patrimoine de l'Amicale des anciens élèves.

Les visites de l'été, organisées par l'AAE – La Saint-Blimontoise ont d'ailleurs accueilli plus d'une centaine de visiteurs.



Nuit des étoiles

Et si le plus beau spectacle était à la portée des yeux et que nous l'ignorions ! Pour renouer avec la présence des étoiles, l'éclairage nocturne a été éteint le lundi 5 août permettant à une assemblée nombreuse (une cinquantaine de personnes) de bénéficier de ce spectacle merveilleux.

Dans un premier temps, le ciel étant couvert, notre spécialiste des étoiles, Patrick HAMPTAUX - Association JSPM (Jeunes Science Picardie Maritime) de Quesnoy le Montant avait prévu une animation sous planétarium (cf photo) dans la salle polyvalente Francis-Dupont pour une première lecture du ciel. Puis, le ciel s'étant dégagé, nous avons pu, à l'aide des télescopes, observer de plus près Saturne, le double amas de Persée et, à l'oeil nu, voir Cassiopee. Les personnes ayant apporté leur matériel ont pu le tester et, pour certains, apprendre à s'en servir. Vu l'intérêt porté à cette soirée, nous pensons la reconduire en août 2020.



Compost

Dans le bulletin dernier, nous parlions de l'installation d'un bac géant à compost... Il fallait encore le remplir ! Cela a été réalisé en fin d'année 2019, avec les tontes de l'année, les broyats de haies, les feuilles ramassées, les déchets de la restauration scolaire et l'apport de fumier de cheval et de vache.

Nous espérons avoir dans quelques mois un terreau réutilisable dans les massifs de la commune et, si les quantités sont importantes, à mettre à disposition de la population intéressée pour ses besoins personnels.



Cimetière

Depuis fin octobre, vous avez pu remarquer l'évolution des travaux réalisés au cimetière ; il s'agit d'un puits de dispersion des cendres, appelé jardin du souvenir.

Vous pourrez constater également, sur le nouveau plan, la création de 32 emplacements de concessions d'un mètre carré, destinés aux cavurnes.



Le jardin du souvenir



Emplacement destiné aux cavurnes

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie ou à M. Jean-Michel Routhier

Maisons fleuries

Le 18 octobre 2019 a eu lieu la soirée de remise des récompenses pour les maisons fleuries. Cette année les règles étaient changées : nous avons demandé aux personnes intéressées de s'inscrire.

Cela s'est démontré « payant » puisque le soir de la remise, l'assemblée était plus fournie que d'habitude et tous les membres récompensés présents.

Cette année aussi, une nouveauté : l'ajout aux trois catégories habituelles d'une catégorie potager.

Pour cette première année, nous avons visité trois jardins et ce fut un régal pour les yeux.

Le palmarès 2019 est :

Catégorie 1 : Cour, jardin, jardinet

1^{er} ex aequo Mmes Maryvonne GARDIN
et Chantal PRUNIER

3^{ème} M. et Mme Gérard WILLIAMSON

Catégorie 2 : Bande de terre en façade, talus

1^{er} Mme Pierre MAISON

2^{ème} M. et Mme François ROSANT

3^{ème} Mme Solange RACINE

**Catégorie 3 : Suspensions, jardinières,
balconnières**

1^{er} Mme Marie-Josée HUIN

2^{ème} Mme Violette SOUCHU

3^{ème} Mme Corinne AMOURETTE

Catégorie 4 : Potager

1^{er} Mme Nicole PIERRE

2^{ème} M. Jacques CHADELAUD

Comme chaque année, en préambule de la remise des prix, nous choisissons un thème de conférence. Cette année, le thème était la biodynamie. Mme Marie-Ange Ghesquière, déléguée régionale du mouvement de biodynamie nous a expliqué cette méthode de culture initiée par Rudolf Steiner. Elle permet de cultiver sans engrais ou autre produit chimique, ce qui ne veut pas dire sans aucun apport, au contraire, la biodynamie utilise des intrants naturels, à base de plantes et un calendrier en lien avec les astres.

L'assemblée a été très intéressée par l'exposé.



Villes et villages fleuris

La commune s'est inscrite une nouvelle fois au Concours des Villes et Villages Fleuris. Ce label récompense les collectivités locales qui mènent des actions propices à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du Cadre de Vie de ses habitants avec, en plus, une dimension écologique (arrêt des produits chimiques, mise en valeur des espaces naturels, préservation de la biodiversité). Ce label est donc assez exigeant. Un jury local est passé le 6 juin et la commune a été sélectionnée pour être présentée au passage de la commission départementale ; cette dernière est passée le 15 juillet (jury composé de Franck Beauvarlet, Brigitte Lhomme, Jean-Jacques Stoter conseillers départementaux ; de Mme Virginie Schwal de Somme Tourisme et de Bernard Dupontreué de la Société Horticole de Picardie) et nous a finalement attribué des félicitations, nous disant que la commune était en bonne voie pour l'obtention d'une première fleur. Pour ce faire, si vous le souhaitez, vous pouvez participer à ce challenge en fleurissant le devant de votre maison ; si vous avez besoin de graines, nous pouvons



vous en fournir, en créant un réseau d'échanges. Pour cela, n'hésitez pas si vous dédoublez des fleurs ou si vous récoltez des graines dans vos jardins à les déposer en mairie. Gérald Plévert sera la personne ressource de ces échanges.



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Madame LEFORT
57, rue Henri Barbusse
80130 FRIVILLE

**ORTHOPÉDIE SUR MESURE
LOCATION, VENTE ET LIVRAISON
DE MATÉRIEL MÉDICAL - LIVRÉS À DOMICILE**
Lits médicalisés, déambulateurs, chaises percées
coussins anti-escarres, cannes anglaises,
Fauteuils releveurs, siège coquille.
Bas de contention sur mesure, attelles thermoformables.
Tél. 03 22 30 21 02
Lundi au vendredi 9h/12h15/14h-19h30
Samedi 9h/12h15/14h-17h

Gedimat
Millancourt et Nicolas

5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
03 22 20 27 77

gedimat.fr

La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics
de **10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année** (hormis les jours fériés)
et le **vendredi de 14h à 15h30**. L'adhésion est **gratuite**.

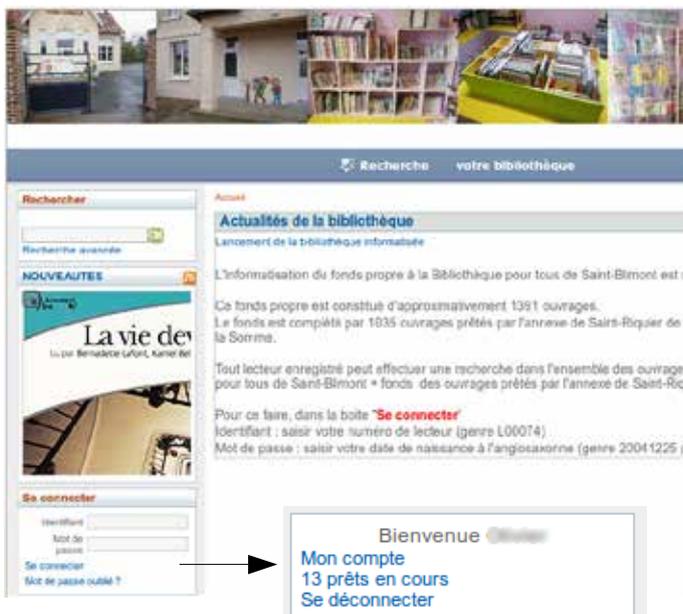
L'équipe de la bibliothèque utilise le logiciel Waterbear et les bénévoles qui assurent les permanences sont désormais rompus à son usage depuis janvier 2018.

Tout internaute peut consulter le site Internet de la bibliothèque à l'adresse :

<http://mabib.fr/saint-blimont/>

Le site donne les informations essentielles (horaires, adresse) et permet d'effectuer des recherches sur le fond d'ouvrages.

De plus, les adhérents de la bibliothèque, une fois connectés sous leur nom d'emprunteur, peuvent consulter les ouvrages empruntés et effectuer des recherches sur le fond..



**Nuit
de la lecture**



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque accueille toujours les bonnes volontés pour la rejoindre et pour étendre les horaires des permanences :

| | |
|-----------------|-----------------|
| Marie-Françoise | Descarpentries |
| Christine | Fromont-Dechepy |
| Rose-Marie | Pruvot |
| Catherine | Tschanz |
| Olivier | Tschanz |
| Aline | Wiernicki |

Dans le cadre de l'opération nationale "Nuit de la lecture", une douzaine de personnes se sont réunies, samedi 18 janvier, à 18h à la bibliothèque municipale de Saint-Blimont, dont la moitié ne fréquentent pas habituellement celle-ci. Le premier thème de la soirée consistait à évoquer des lectures, plus ou moins récentes, qui leur avaient plu.

Puis vint la séance de lecture à voix haute ; certains des livres cités furent lus. La lecture d'un texte de Pierre Desproges concluait la soirée.

Un rafraîchissement et des amuse-gueule signalaient la fin de la soirée. On se retrouvera l'année prochaine, c'est sûr !



Etat-Civil - 1^{er} semestre 2020

NAISSANCES - Bienvenue à :

| | | |
|------------------|----------|-----------|
| BOURDY Maël | 24/07/19 | ABBEVILLE |
| LEMARCHAND Sasha | 12/10/19 | ABBEVILLE |
| HETROY Siméon | 31/10/19 | ABBEVILLE |
| TRAN-VAN Soan | 11/11/19 | ABBEVILLE |

MARIAGES - Toutes nos félicitations à :

10/08/19 TIMBERT Hugo et GLACHANT Ophélie

DÉCÈS - Une pensée pour :

| | |
|--|---|
| M. Jackie DELAHAYE | décédé le 30 juillet à St Valery S/Somme |
| Mme DARAGON Edith épouse DELABIE | décédée le 21 août à St-Blimont |
| Mme AMOURETTE Julie veuve BELLEGUEULLE | décédée le 25 septembre à St-Blimont |
| Mme DELAHAYE Madeleine épouse HENOCQUE | décédée le 07 octobre à St-Blimont |
| M. Josse DELAHAYE | décédé le 15 novembre à st-Valery S/Somme |

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; **ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.**

Inscription sur Les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité.

De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

(plus d'informations avec cette adresse internet)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf>

Pour rappel, suite aux élections européennes en mai dernier, où ont été constatées des erreurs au niveau de l'état-civil ou de l'adresse de certains électeurs, un avis a donc été distribué dans les boîtes aux lettres courant juin vous demandant de remplir l'imprimé reçu pour nous signaler ces erreurs et de le déposer en mairie **avant le 1^{er} octobre 2019. MERCI DE LE DEPOSER EN MAIRIE EN CAS D'OUBLI.**

NB : L'électeur peut lui-même effectuer une correction de son état civil selon les démarches suivantes :
Pour corriger l'état-civil officiel (nom de naissance, prénoms, date et lieu de naissance), si l'électeur est né en France hors Nouvelle-Calédonie.

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille.

Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie (voir page 3).

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance.**

Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les **filles et les garçons**, à l'âge de **16 ans**. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18^{ème} anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

Demande de carte nationale d'identité (CNI) et de passeport

LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT NE S'ÉTABLISSENT PLUS EN NOTRE MAIRIE.

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipées d'un dispositif de recueil)

*Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16
ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :*

- soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr
OU
- soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour les majeurs hébergés, il faut fournir le justificatif de domicile de l'hébergeur, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement à fin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>

échange de permis étranger : <https://www.servicr-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc...

Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

● **L'accès aux télé-procédures** : Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un **espace conducteur** pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un **espace identité** pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un **espace véhicule** pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possible que par ce biais).

● **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile** : Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

- **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
 - Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
 - Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
 - Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur

* * * * *

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1^{er} : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau

Elagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année **avant le 14 juillet**.

Dépôts sauvages – Amendes :

1 - L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classes «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

3 - Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de faits.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.

Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

**Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie
aux jours et heures de permanence.**

Le Maire, José MARQUE

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Assistantes maternelles de la commune

| | | |
|-----------------------|------------------------|----------------|
| Henriette ARRACHEPIED | 3 rue Jacques Sauzet | 03 22 30 39 59 |
| Evelyne BELLEGUEILLE | 2 rue d'Avergne | 03 22 30 57 09 |
| Nathalie BOUCLET | 8 rue Jacques Sauzet | 03 22 60 61 31 |
| Claudia DUPAN | 32 rue du Bout de Haut | 03 22 60 41 56 |

| | | |
|--------------------|-----------------------|----------------|
| Virginie GARDIN | 9 rue de l'Eglise | 03 22 61 11 30 |
| Carole MARTEL | 29 Grande Rue - Offeu | 03 22 60 66 32 |
| Laëtitia HORNOY | 1 rue des Vérolles | 06 25 58 44 81 |
| Florence VAROQUIER | 6 rue d'Avergne | 06 98 92 17 94 |

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico Social de Saint Valery sur Somme – 39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03 60 03 42 40.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. TRIOUX, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences :

| | | |
|--|---------------------------------------|------------------|
| Feuquières-en-Vimeu | 1 ^{er} mardi du mois | De 15h00 à 18h00 |
| Saint-Valery-sur-Somme | 2 ^{ème} mardi de chaque mois | De 14h00 à 17h00 |
| Gamaches | 3 ^{ème} mardi de chaque mois | De 15h00 à 18h00 |
| Communauté de communes de Moyenneville | 4 ^{ème} mardi de chaque mois | De 14h00 à 17h00 |
| Mers-les-Bains | 1 ^{er} jeudi de chaque mois | De 14h00 à 17h00 |
| Chepy | 2 ^{ème} jeudi de chaque mois | De 15h00 à 18h00 |
| Nibas | 3 ^{ème} jeudi de chaque mois | De 15h00 à 18h00 |

Aucun rendez-vous n'est à prendre par téléphone, il suffit uniquement de se présenter le dit jour, à ladite heure, au dit lieu.

Pact Adrim

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de construction et des aides financières afférentes.

Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA SOMME : Garopôle - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.33.41

AGENCE PICARDIE MARITIME : 51 rue de la tannerie - 80100 ABBEVILLE - 03.22.23.28.72

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Remerciements opération brioches

L'opération « brioches » organisée par l'A.D.A.P.E.I, du 12 octobre dernier, a permis de collecter la somme de 2 020.68 €. Nous tenons à remercier les généreux donateurs et collecteurs, sans qui cette collecte ne pourrait avoir lieu. Rappelons que cette opération va pouvoir aider à développer de nouveaux projets pour améliorer le quotidien des personnes handicapées mentales

Ramassage des déchets verts

Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**

- **Les branchages** doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- **Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc...** sont INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune.

Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, reprendra LE MERCREDI 1^{er} AVRIL 2020 par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce **jusqu'au MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 inclus.**

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue tous les samedis, de 11h00 à 11h30, du 04 avril au 31 octobre à la Mairie, à raison de 3 € les 5 sacs.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

• LES ORDURES MENAGERES

- les **MARDIS** de juillet à décembre : attention pas de ramassage le mardi 12 novembre, mais ramassage le mercredi 13 novembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, film plastique entourant les revues, couches culottes, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène,...

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

• LES « SACS BLEUS » :

- les **MARDIS** de janvier à décembre : attention pas de ramassage :

- le mardi 14 avril mais ramassage le jeudi 16 avril,
- le mardi 02 juin mais ramassage le jeudi 04 juin,
- le mardi 14 juillet mais ramassage le vendredi 17 juillet, (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou à la CABS de St-Valéry.

2) Depuis janvier 2011, il n'est désormais possible de prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage. La prise de vos sachets doit être enregistrée sur le registre situé sur la table dans la salle d'accueil.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 1^{er} semestre 2020 : **le jeudi 09 avril**

Nous rappelons que ce ramassage s'effectue en 2 étapes : un premier passage pour le ramassage des encombrants, puis un second passage pour les ferrailles.

La CABS vous rappelle également de déposer vos encombrants et ferrailles, la veille de la collecte, après 20 h. Elle vous rappelle également que chaque catégorie ne doit pas dépasser 2 m³.

Déchets collectés au titre des encombrants : grands objets en plastique, sommiers, meubles en bois, lavabos... Certains objets ne seront pas collectés.

Les D.D.M. (Déchets Dangereux des Ménages) tels que piles, batteries, huiles de vidange, débouche évier, lessive alcaline, antirouille liquide, détergents, détachants, produits de traitement du bois, colles, vernis, peinture, insecticides, désherbants (sauf chlorate de soude) sont à déposer à la déchetterie même.

Les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sont à déposer en déchetterie ou à remettre à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf (lecteur DVD, lave-linge, ordinateur... tous les appareils électriques et électroniques).

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Le service de ramassage n'enlève pas les déchets qui :

- n'entrent pas dans le camion,
- sont trop lourds pour être manipulés par 2 agents,
- présentent un danger lors de la manipulation,
- sont de nature industrielle ou agricole,
- présentent un volume trop important (contactez un loueur de benne ou déposez à la déchetterie de St Valery ou de Cayeux ou au centre d'enfouissement privé de BOISMONT).

Ramassage des cartons

Cette collecte est assurée par la CABS, pour ceux, industriels, artisans, commerçants, collectivités, qui ont répondu au questionnaire CABS. Ce ramassage est assuré **chaque mardi** (en juillet et août le mercredi), par la CABS, directement de porte à porte. Les cartons doivent être aplatis et ficelés.

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs :

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS, en vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Déchetteries de la CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

| | Saint-Valery-sur-Somme | | Cayeux-sur-Mer | |
|----------|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| | 1 ^{er} oct-31 mars | 1 ^{er} avril-30 sept. | 1 ^{er} oct-31 mars | 1 ^{er} avril-30 sept. |
| Lundi | 9 h - 12 h | 9 h - 12 h | 14 h - 17 h | 14 h - 18 h |
| Mardi | 9 h - 12 h | 9 h - 12 h | 14 h - 17 h | 14 h - 18 h |
| Mercredi | 14 h - 17 h | 14 h - 18 h | 9 h - 12 h | 9 h - 12 h |
| jeudi | Fermeture | | | |
| Vendredi | 14 h - 17 h | 14 h - 18 h | 9 h - 12 h | 9 h - 12 h |
| samedi | 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h | 9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h | 9h30 - 12h30 et 14 h - 17 h | 9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h |
| dimanche | Fermeture | 10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08 | Fermeture | 10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08 |



Hubert GEST

**Électricien - Plombier
Chauffagiste**

Installation - Entretien - Dépannage
Aménagement salle de bain - Ramonage
Tout à l'égout

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont

gest.hubert@hotmail.fr

Ets René PETIT

**COUVERTURE
ZINGUERIE**



St-BLIMONT

03 22 30 00 22



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Calendrier de la collecte des déchets à Saint-Blimont 2020

À RECYCLER

Tous les emballages en plastique et métalliques

Journaux, magazines et emballages cartonnés

À RECYCLER

Pots, bocaux et bouteilles en verre, à recycler en apports volontaires

À RECYCLER

Ordures ménagères

À JETER

- Tri sélectif
- Ordures ménagères
- Collecte amiante en déchèterie
- Collecte des encombrants

ATTENTION ! La collecte change les jours fériés. Les sacs/bacs doivent être sortis la veille (ou à partir de 3h du matin) et remis après la collecte.

| JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN |
|---------|---------|--------|--------|--------|---------|
| 01 JAN | 01 FÉV | 01 MAR | 01 AVR | 01 MAI | 01 JUIN |
| 02 JAN | 02 FÉV | 02 MAR | 02 AVR | 02 MAI | 02 JUIN |
| 03 JAN | 03 FÉV | 03 MAR | 03 AVR | 03 MAI | 03 JUIN |
| 04 JAN | 04 FÉV | 04 MAR | 04 AVR | 04 MAI | 04 JUIN |
| 05 JAN | 05 FÉV | 05 MAR | 05 AVR | 05 MAI | 05 JUIN |
| 06 JAN | 06 FÉV | 06 MAR | 06 AVR | 06 MAI | 06 JUIN |
| 07 JAN | 07 FÉV | 07 MAR | 07 AVR | 07 MAI | 07 JUIN |
| 08 JAN | 08 FÉV | 08 MAR | 08 AVR | 08 MAI | 08 JUIN |
| 09 JAN | 09 FÉV | 09 MAR | 09 AVR | 09 MAI | 09 JUIN |
| 10 JAN | 10 FÉV | 10 MAR | 10 AVR | 10 MAI | 10 JUIN |
| 11 JAN | 11 FÉV | 11 MAR | 11 AVR | 11 MAI | 11 JUIN |
| 12 JAN | 12 FÉV | 12 MAR | 12 AVR | 12 MAI | 12 JUIN |
| 13 JAN | 13 FÉV | 13 MAR | 13 AVR | 13 MAI | 13 JUIN |
| 14 JAN | 14 FÉV | 14 MAR | 14 AVR | 14 MAI | 14 JUIN |
| 15 JAN | 15 FÉV | 15 MAR | 15 AVR | 15 MAI | 15 JUIN |
| 16 JAN | 16 FÉV | 16 MAR | 16 AVR | 16 MAI | 16 JUIN |
| 17 JAN | 17 FÉV | 17 MAR | 17 AVR | 17 MAI | 17 JUIN |
| 18 JAN | 18 FÉV | 18 MAR | 18 AVR | 18 MAI | 18 JUIN |
| 19 JAN | 19 FÉV | 19 MAR | 19 AVR | 19 MAI | 19 JUIN |
| 20 JAN | 20 FÉV | 20 MAR | 20 AVR | 20 MAI | 20 JUIN |
| 21 JAN | 21 FÉV | 21 MAR | 21 AVR | 21 MAI | 21 JUIN |
| 22 JAN | 22 FÉV | 22 MAR | 22 AVR | 22 MAI | 22 JUIN |
| 23 JAN | 23 FÉV | 23 MAR | 23 AVR | 23 MAI | 23 JUIN |
| 24 JAN | 24 FÉV | 24 MAR | 24 AVR | 24 MAI | 24 JUIN |
| 25 JAN | 25 FÉV | 25 MAR | 25 AVR | 25 MAI | 25 JUIN |
| 26 JAN | 26 FÉV | 26 MAR | 26 AVR | 26 MAI | 26 JUIN |
| 27 JAN | 27 FÉV | 27 MAR | 27 AVR | 27 MAI | 27 JUIN |
| 28 JAN | 28 FÉV | 28 MAR | 28 AVR | 28 MAI | 28 JUIN |
| 29 JAN | 29 FÉV | 29 MAR | 29 AVR | 29 MAI | 29 JUIN |
| 30 JAN | 30 FÉV | 30 MAR | 30 AVR | 30 MAI | 30 JUIN |
| 31 JAN | 31 FÉV | 31 MAR | 31 AVR | 31 MAI | 31 JUIN |

Une question sur le tri, la collecte ? Vous pouvez contacter le service environnement par téléphone au 03 22 60 09 99.

Saint-Valéry-sur-Somme

Du 01/10 au 31/03

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi et vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h
Fermé le jeudi et le dimanche

Cayeux-sur-Mer

Du 01/10 au 31/03

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi et vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h
Fermé le jeudi et le dimanche

Déchèterie : horaires d'ouverture

Saint-Valéry-sur-Somme

Du 01/04 au 30/09

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi et vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h
Dimanche : 10h-12h du 01/07 au 31/08
Fermé le jeudi

Cayeux-sur-Mer

Du 01/04 au 30/09

Lundi et mardi : 14h-18h
Mercredi et vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h
Dimanche : 10h-12h du 01/07 au 31/08
Fermé le jeudi



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Calendrier de la collecte des déchets à Saint-Blimont 2020

À RECYCLER

Tous les emballages en plastique et métalliques

Journaux, magazines et emballages cartonnés

À RECYCLER

Pots, bocaux et bouteilles en verre, à recycler en apports volontaires

À RECYCLER

Ordures ménagères

À JETER

- Tri sélectif
- Ordures ménagères
- Collecte amiante en déchèterie
- Collecte des encombrants

ATTENTION ! La collecte change les jours fériés. Les sacs/bacs doivent être sortis la veille (ou à partir de 3h du matin) et remis après la collecte.

| JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|---------|---------|-----------|---------|----------|----------|
| 01 JUIL | 01 AOÛT | 01 SEPT | 01 OCT | 01 NOV | 01 DÉC |
| 02 JUIL | 02 AOÛT | 02 SEPT | 02 OCT | 02 NOV | 02 DÉC |
| 03 JUIL | 03 AOÛT | 03 SEPT | 03 OCT | 03 NOV | 03 DÉC |
| 04 JUIL | 04 AOÛT | 04 SEPT | 04 OCT | 04 NOV | 04 DÉC |
| 05 JUIL | 05 AOÛT | 05 SEPT | 05 OCT | 05 NOV | 05 DÉC |
| 06 JUIL | 06 AOÛT | 06 SEPT | 06 OCT | 06 NOV | 06 DÉC |
| 07 JUIL | 07 AOÛT | 07 SEPT | 07 OCT | 07 NOV | 07 DÉC |
| 08 JUIL | 08 AOÛT | 08 SEPT | 08 OCT | 08 NOV | 08 DÉC |
| 09 JUIL | 09 AOÛT | 09 SEPT | 09 OCT | 09 NOV | 09 DÉC |
| 10 JUIL | 10 AOÛT | 10 SEPT | 10 OCT | 10 NOV | 10 DÉC |
| 11 JUIL | 11 AOÛT | 11 SEPT | 11 OCT | 11 NOV | 11 DÉC |
| 12 JUIL | 12 AOÛT | 12 SEPT | 12 OCT | 12 NOV | 12 DÉC |
| 13 JUIL | 13 AOÛT | 13 SEPT | 13 OCT | 13 NOV | 13 DÉC |
| 14 JUIL | 14 AOÛT | 14 SEPT | 14 OCT | 14 NOV | 14 DÉC |
| 15 JUIL | 15 AOÛT | 15 SEPT | 15 OCT | 15 NOV | 15 DÉC |
| 16 JUIL | 16 AOÛT | 16 SEPT | 16 OCT | 16 NOV | 16 DÉC |
| 17 JUIL | 17 AOÛT | 17 SEPT | 17 OCT | 17 NOV | 17 DÉC |
| 18 JUIL | 18 AOÛT | 18 SEPT | 18 OCT | 18 NOV | 18 DÉC |
| 19 JUIL | 19 AOÛT | 19 SEPT | 19 OCT | 19 NOV | 19 DÉC |
| 20 JUIL | 20 AOÛT | 20 SEPT | 20 OCT | 20 NOV | 20 DÉC |
| 21 JUIL | 21 AOÛT | 21 SEPT | 21 OCT | 21 NOV | 21 DÉC |
| 22 JUIL | 22 AOÛT | 22 SEPT | 22 OCT | 22 NOV | 22 DÉC |
| 23 JUIL | 23 AOÛT | 23 SEPT | 23 OCT | 23 NOV | 23 DÉC |
| 24 JUIL | 24 AOÛT | 24 SEPT | 24 OCT | 24 NOV | 24 DÉC |
| 25 JUIL | 25 AOÛT | 25 SEPT | 25 OCT | 25 NOV | 25 DÉC |
| 26 JUIL | 26 AOÛT | 26 SEPT | 26 OCT | 26 NOV | 26 DÉC |
| 27 JUIL | 27 AOÛT | 27 SEPT | 27 OCT | 27 NOV | 27 DÉC |
| 28 JUIL | 28 AOÛT | 28 SEPT | 28 OCT | 28 NOV | 28 DÉC |
| 29 JUIL | 29 AOÛT | 29 SEPT | 29 OCT | 29 NOV | 29 DÉC |
| 30 JUIL | 30 AOÛT | 30 SEPT | 30 OCT | 30 NOV | 30 DÉC |
| 31 JUIL | 31 AOÛT | 31 SEPT | 31 OCT | 31 NOV | 31 DÉC |

Une question sur le tri, la collecte ? Vous pouvez contacter le service environnement par téléphone au 03 22 60 09 99.

Saint-Valéry-sur-Somme

Du 01/10 au 31/03

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi et vendredi : 14h-17h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h
Fermé le jeudi et le dimanche

Cayeux-sur-Mer

Du 01/10 au 31/03

Lundi et mardi : 14h-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h
Fermé le jeudi et le dimanche

Déchèterie : horaires d'ouverture

Saint-Valéry-sur-Somme

Du 01/04 au 30/09

Lundi et mardi : 9h-12h
Mercredi et vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h
Dimanche : 10h-12h du 01/07 au 31/08
Fermé le jeudi

Cayeux-sur-Mer

Du 01/04 au 30/09

Lundi et mardi : 14h-18h
Mercredi et vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h
Dimanche : 10h-12h du 01/07 au 31/08
Fermé le jeudi

BULLETIN MUNICIPAL ST-BLIMONT • 23



Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

Club des Aînés de St-Blumont

Le 12 octobre 2019 : Repas du Club des Aînés qui a contribué à renforcer les liens entre les adhérents présents. Ce repas a été élaboré par Mme ACCARD avec une animation de ce repas très appréciée de tous. Merci à celles et ceux qui ont pu consacrer un peu de leur temps à l'installation puis au rangement de la salle. Pour cette année 2020, les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux

Le Président, Pierre BERQUEZ



UNC - Union Nationale des Combattants 39/45 - Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France - Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

La section UNC a perdu à nouveau un adhérent, le onzième depuis sa création : Jackie Delahaye décédé subitement ce 29 juillet.

Il avait passé plusieurs mois en Algérie en 1962, ce qui lui a valu un certificat de bonne conduite, la médaille de commémoration des opérations du maintien de l'ordre en Algérie et la croix du combattant. Adhérent actif de la section, la médaille d'argent interne à notre association lui avait été remise.

Quinze drapeaux et une assistance nombreuse lui ont rendu hommage dans l'église de Saint-Blumont.



Cérémonies patriotiques de 2019

- 11 Novembre : 101ème anniversaire de l'Armistice de 1918
- 05 Décembre : date déclarée, en 2013, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord.

Toutes les générations se rassemblent et se souviennent de ceux qui se sont battus.

Ces cérémonies se sont déroulées comme les années précédentes, malgré un temps peu clément. A cause de la pluie, la remise de la croix du combattant n'a pas eu lieu au Monument aux Morts comme pour toute décoration officielle, mais dans la salle Francis Dupont où le Verre de l'Amitié a été servi.

Cette croix a été décernée à M. Yves Ferté, qui de Laon avait été muté dans les environs d'Alger, du 20 février au 31 octobre 1963. Il aurait pu faire partie des 534 soldats tués de 1962 à 1964, après les Accords d'Evian du 18 mars 1962. La médaille lui a été épinglée par le Président de l'UNC de l'arrondissement d'Abbeville qui a aussi remis l'insigne de porte-drapeau à plusieurs Saint-Blimontois : 30 ans pour M. Yves Thomas, 20 ans pour M. Gilles Hénocque et M. Michel Delabie à qui on a attribué la médaille d'or interne à l'UNC.

Une éclaircie a permis ensuite aux adhérents, rejoints par M. le Maire, de se recueillir sur les tombes de Jacques Sauzet et de ses adhérents.

La section UNC remercie M. le Maire et le Conseil Municipal d'avoir installé des rampes pour faciliter l'accès du Monument aux Morts aux porte-drapeaux « qui n'ont plus vingt ans ».



*Amicalement,
Le Président, Gérard LESAGE*

Harmonie Municipale de St-Blimont

Encore une fois, cette deuxième partie de l'année fut chargée pour notre Harmonie Municipale.

Lors de la Fête locale, les musiciens ont animé les rues de l'église, des écoles, d'Avergne et Jacques Sauzet avec le défilé en musique. Puis, devant un public venu nombreux, le traditionnel concert de fête eu lieu dans la cour de l'école André Boutté.

La semaine suivante, la 28ème Brocante de notre Harmonie a remporté un vif succès grâce à des conditions favorables et le dynamisme de notre équipe de bénévoles.

Notre société participe aussi à chaque fêtes des hameaux en proposant un Apéritif-concert à 11h30, les dimanches 16 juillet pour Elincourt et 8 octobre pour Ebalet (photo ci-contre).



Le 16 novembre, Sainte-Cécile était représentée par Janelle Morambert, flûtiste au sein de l'Harmonie, qui remplaçait Louise Amourette.

Durant l'après-midi, les musiciens ont interprétés plusieurs aubades en l'honneur des deux Sainte-Cécile et de notre vice-présidente, Louissette HENOCQUE ; avant la traditionnelle célébration en musique.

La cinquantaine de convives se sont enfin retrouvés à la salle Francis-Dupont pour un repas qui clôturait cette journée et saison bien chargées.

A l'issu du vin d'honneur, deux jeunes musiciens ont reçu chacun un instrument afin de les encourager dans leur apprentissage musical. Puis trois distinctions honorifiques ont été attribuées à Cécile FROMENT et Léo BOUTLEUX pour 10 années passées au sein de l'Harmonie municipale et à David CARU pour 30 années de bons et loyaux services.



Nous vous donnons rendez-vous les **10-11-12 Juillet** pour fêter le **130^e anniversaire** de notre société. Ce week-end musical réunira plusieurs harmonies voisines et amies mais des groupes de musiques divers et variés et proposera différentes animations (musée d'instruments, festival,...).

Nous vous communiquerons les détails de ces festivités dans les prochains mois.

Le président, David CARU

ARAC, Association Républicaine des Anciens Combattants

Cochon grillé du 20 Juillet 2019

Depuis 5 ans maintenant, l'ARAC organise son traditionnel « cochon grillé ». Ce repas convivial s'est déroulé cette année le 20 juillet 2019 dans la joie et la bonne humeur. Les blagues et les chansons ont agrémenté ce moment agréable.



Thé dansant du 13 Octobre 2019

Comme chaque année, l'ARAC a organisé son thé dansant animé par l'accordéoniste Arnaud Guimard. Celui-ci a eu lieu le 13 Octobre 2019. Cette manifestation a obtenu un vif succès comme à chaque fois. Le soir, un bon repas a été servi à une centaine de personnes

Association Kentucky Country Boots



Petit à petit, l'oiseau fait son nid.... L'association a grandi ... Aujourd'hui plus qu'hier !

Bien ancrée dans la commune, elle vit au rythme de la musique, de la danse, du partage et de la passion. Une nouvelle saison redémarre avec pleins de projets.

Chaque année, nous participons aux festivités locales et avons le plaisir de vous présenter un programme de danses différentes. Nous mettons tout en œuvre pour réussir une démonstration de qualité.

Claquements de bottes et de mains sur des rythmes enchainés vous donneront l'envie d'essayer. Retrouvez-nous sur la piste de danse pour un moment d'amusement, dans une ambiance conviviale et familiale. Toujours avec le sourire !

Tout le monde peut en faire. Nous espérons bien vous faire partager notre passion et rejoignez-nous à la salle Francis Dupont le Vendredi de 18 h 15 à 20 h 30.

Nous avons déjà organisé 4 bals qui ont remporté un franc succès, la salle des fêtes a été décorée à l'heure américaine dans une ambiance western. Nous organiserons un prochain bal au printemps prochain, ouvert à tous les amoureux de la musique et de la danse, même si vous ne dansez pas vous pouvez vous inscrire (sur réservation).

Toujours prêts pour faire la fête ! Alors pour vos soirées, vos animations du village, vos fêtes ... pensez à nous !

Association « Kentucky Country Boots » Mairie 2 Place de l'Eglise — 80960 SAINT-BLIMONT
Renseignements : 06.68.06.41.09 – 07.50.89.00.31 - Mail : Kentucky-country-boots@laposte.net



Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers s'est réunie le samedi 30 novembre, où était mise à l'honneur leur Sainte-Barbe représentée par Nadia CHIRACHE. Elle succède à Martine GOSSET.

La Saint- Blimontoise



AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SAINT-BLIMONT

La Saint-Blimontoise fête, cette année, ses 100 ans, **du 3 au 08 février 2020.**

2020, voilà 50 ans que nous avons, tous ensemble, redonné vie à cette Amicale des Anciens Elèves, sous l'appellation d'un CAPS d'abord, puis de l'AAE.

Beaucoup d'entre vous ont participé à cette épopée ou nous ont accompagnés.

Nous avons tenu à associer l'entreprise Dény Security, sous la forme d'une exposition qui marquera ses 130 ans.

Gaëtan HECQUET, Président de la Saint-Blimontoise

CALENDRIER DES FETES - 1^{er} semestre 2020

FEVRIER

- **Lundi 03 :** Centenaire de l'AAE (SFD)
18h30 : Vernissage exposition
- **Mardi 04**
- **au vendredi 07 :** Centenaire de l'AAE (SFD)
- **Samedi 08 :** Centenaire de l'AAE (SDR)
Assemblée Générale de l'ARAC (Section St-Blimont) (SFD)
- **Samedi 22 :** Assemblée Générale du Club des Aînés (SDR)

MARS

- **Dimanche 01 :** 12h00 Repas des Aînés (SFD)
- **Samedi 07 :** Loto du SC Football (SFD)
- **Dimanche 08 :** Fête de la Femme (Mairie)
Bourse aux vêtements de l'AFSB (SFD)
- **Samedi 14 :** Soirée choucroute de l'UNC (SFD)
- **Jeudi 19 :** Commémoration de la Fin de la Guerre d'Algérie - ARAC (SDR)
- **Samedi 21 :** Assemblée Générale de l'ANACR (SDR)
19h30 Soirée dansante du Club Kentucky Country (SFD)

AVRIL

- **Vendredi 03 :** 18h00 Loto de l'ARAC (SFD)
- **Mercredi 08 :** 16h30 Clôture du Foyer des Aînés (SDR)
- **Samedi 11 :** 19h00 Soirée couscous du SC Football (SFD)

MAI

- **Vendredi 08 :** 10h15 Célébration du 8 mai 1945 (SFD)
Repas de l'ARAC (SDR)
- **Dimanche 24 :** Fête d'Offeu - Apéritif concert 11h30
- Brevets cyclo (8h) et marche de l'AAE (9h00) - Brocante à Offeu organisée par le Club des Aînés
- **Dimanche 31 :** Kermesse des écoles (SFD)

JUIN

- **Dimanche 14 :** Cyclo USEP (SFD et stade)
- **Jeudi 18 :** 18h30 « Appel du 18 Juin » (Mairie)
- **Vendredi 26 :** Fête de la musique (SFD)

Légende : SFD = Salle Francis Dupont

SDR = Salle Des Réunions

Clémence Beaurain
Se déplace dans un rayon de 20 kms aux alentours de Saint-Blimont
06 65 39 29 37

Coiffeuse à domicile mixte
10 % de réduction sur présentation de cette publicité (non cumulable)



Passiflore
Fleuriste
03 22 26 46 22
Changement d'adresse !
59, rue Henri Barbusse
80130
Friville-Escarbotin



SPÉCIALISTE DES BÉTONS DÉCORATIFS ET BARDAGE

CSM
CRÉATION SOL & MUR

59, Grande Rue - OFFEU
80960 Saint-Blimont
06 69 27 73 01

csm.creationsoletmur@gmail.com
csm.creationsoletmur
f

LAMBERT Éric

Terrassement
Branchement de tout à l'égout
Enrobé
Aménagement de terrain

Tél/Fax 03 22 60 51 76
183, rue de la Targette - 80880 Saint-Quentin-Lamotte



1920 – 2020

L'Amicale des anciens élèves de Saint-Blimont fête ses cent ans.



**Victor
Moncond'huy**

Vidange toutes Fosses

06 11 64 58 06

03 22 60 52 16

22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ



Maçonnerie

Isolation

Plâtrerie

Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU